

Comité Stop-Nogent-sur-Seine

adresse courrier : chez Nature et Progrès

14, rue des Goncourt, 75011 Paris

contact téléphone : 48 76 32 37

Paris, le 19 novembre 1990

Office Parlementaire d'Evaluation des
Choix Scientifiques et Technologiques
Monsieur le Sénateur Franck SERUSCLAT,
Monsieur le Député Claude BIRRAUX

Aux soins de Monsieur Bernard RULLIER
SENAT
15, rue de Vaugirard, 75291 PARIS cedex 06

Messieurs,

Dans le cadre de la saisine sur le contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires, vous nous demandez notre opinion sur le fonctionnement de la Commission Locale d'Information, et sur la surveillance de la sécurité de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Nous regrettons vivement de n'avoir pu disposer d'une disponibilité suffisante pour nous exprimer lors des auditions publiques ouvertes à la presse du mardi 13 novembre ; nous vous prions de nous en excuser.

Aussi, nous souhaitons nous exprimer par écrit, avec la rédaction d'un bref rapport que vous trouverez ci-joint, et dont nous adressons copie à la presse.

Nous souhaitons que nos critiques et suggestions puissent être intégrées dans votre rapport d'information qui doit être présenté au Parlement vers la mi-décembre.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le comité Stop-Nogent,

Claude BOYER
Représentant légal.

Concernant la demande de participation à la C.L.I. présentée par le comité Stop-Nogent

Deux demandes ont été présentées par courrier auprès de Madame Baroin, la Présidente, avec copie à Monsieur le Préfet de l'Aube, Monsieur le Président du Conseil Général de L'Aube et Monsieur le Maire de Nogent-sur-Seine. Seul le Président du Conseil Général a daigné nous répondre en précisant qu'il avait transmis notre demande à la Présidente de la C.L.I. .

Lors d'une réunion de cette commission où des membres de notre association s'étaient "invités", Madame Baroin a rendu une réponse verbale négative à notre demande, en précisant que le comité Stop-Nogent ne pouvait être admis à la C.L.I., n'étant pas domicilié dans le département de l'Aube.

Concernant le Fonctionnement de la C.L.I. de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

La commission se réunit très rarement, environ une à deux fois l'an. La dernière réunion à l'initiative de la présidente date d'avril 1989, pour le premier arrêt programmé de la tranche 1. Une réunion fut organisée en juillet 1989, sur la demande de Monsieur le Préfet de l'Aube, et le Comité Stop-Nogent fut officiellement invité. Cette initiative était en rapport avec les révélations de notre association sur la radioactivité de la Seine en aval de la Centrale E.D.F. . Depuis cette date, il n'y a eu aucune réunion de la C.L.I. .

La commission devrait être en possession de certains documents concernant la centrale, tel le point zéro radio-écologique de l'I.P.S.N. ; elle en ignore jusqu'à l'existence.

Le seul document technique qui était transmis était le rapport hebdomadaire sur le fonctionnement et les incidents. Il nous était retransmis bénévolement par un membre de la C.L.I., Monsieur Roger Mare des Amis de la Terre de Troyes. Depuis décembre 1988, ce rapport n'est plus retransmis aux membres de la C.L.I.

Depuis mai 1989, le Sous-Préfet de Nogent-sur-Seine nous transmet régulièrement les déclarations mensuelles de rejets de radioactivité diffusées par E.D.F. ; mais ce sont des chiffres très globaux, non vérifiables et de peu d'utilité.

Concernant la transparence de l'information.

1- a) -Ministère de la Santé, S.C.P.R.I.

Le Ministère ne diffuse aucune information et semble déléguer toutes ses responsabilités à son service spécialisé, le S.C.P.R.I. .

Le Ministère ignore les travaux de la C.I.P.R. et les études réalisées sur les survivants aux bombes nucléaires lancées en 1945 sur le Japon, ainsi que les normes préconisées par l'O.M.S. depuis 1988, cinq fois plus contraignantes que celles en vigueur en France actuellement. Aucune action n'est engagée par ce Ministère pour faire connaître aux médecins les problèmes et les dangers de la radioactivité, ni même sur les risques pourtant très importants inhérents à l'utilisation de rayons "X" pour les radiographies médicales.

Le S.C.P.R.I. ne diffuse qu'un bulletin mensuel consultable à un seul exemplaire par département et avec quatre mois de retard, auprès de l'ingénieur

Rapport du comité Stop-Nogent du 15 novembre 1990, sur la sûreté et l'information nucléaire
pour l'Office Parlementaire d'évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques.

sanitaire de la D.D.A.S.S. . La consultation en est donc difficile, et ce document comporte moins de 5% des analyses effectuées ; les chiffres importants manquent, et les autres sont souvent très éloignés des résultats obtenus sur les mesures effectuées par le laboratoire de la C.R.I.I. Rad.

Il est par ailleurs impossible de consulter l'intégralité des mesures effectuées en données brutes, auprès du S.C.P.R.I., ni d'obtenir les protocoles de prélèvement.

Les résultats consultables par minitel sur 36-14 MAGNUC sont sans intérêt et ne méritent même pas que l'on s'y intéresse.

Ce n'est pas de la transparence, c'est une moquerie.

Le 25 avril 1989, l'Hotel Matignon rendait public par voie de presse une décision du Premier Ministre concernant la transparence de l'information sur la radioprotection. Depuis, nous avons adressé à Monsieur Michel Rocard deux courriers pour l'informer de l'état très insatisfaisant de la situation, et une demande d'audience restée sans suite. La décision n'ayant pas été suivie d'un décret et de l'arrêté d'application nécessaire, d'autre part, la situation n'ayant pas évolué, nous devons donc en déduire à ce jour que cette décision médiatisée n'était qu'un leurre.

1 - b) -Organismes non dépendants du S.C.P.R.I.

Les producteurs d'eau potable de la région parisienne disposent, depuis la mise en service de la centrale Nogentaise, de moyens autonomes de contrôle de la radioactivité de l'eau de Seine. A Nandy, une balise de détection fonctionnant en continu est en activité depuis février 1988 (Lyonnaise des Eaux). A Orly (S.A.G.E.P.), le laboratoire C.R.E.C.E.P. (Ville de Paris), dispose d'un appareil "bas bruit de fond" lui permettant de mesurer l'activité Bêta total hors tritium de l'eau de Seine et de l'eau distribuée. Début 1991, ce laboratoire sera équipé d'une chaîne de spectrométrie gamma et d'un mesureur de tritium à 8 becquerels de seuil ; ceci en grande partie grâce à l'action médiatisée du comité Stop-Nogent, en juillet 1989, sur la radioactivité de l'eau de Seine.

Pour mémoire, la balise avait enregistré, du 29 juin 1989 à 12 heures au 1^{er} juillet à 12 heures, un niveau de 200 becquerels par litre - information révélée à la presse par notre association et confirmée aux journalistes par un ingénieur de la Lyonnaise - Le lendemain, E.D.F. déclarait que *"la balise souffrait d'un dysfonctionnement"*, la Direction de l'énergie nucléaire du Ministère de l'Industrie précisait qu'il s'agissait de *"becquerels par mètre cube"*, et la Direction Générale de la Santé inventait des mesures en *"pourcentage de déplacement d'aiguille"*, des *"unités"*. Nous possédons le rapport de mise en service de la balise qui précise très clairement que l'appareil est étalonné en Bq/m³. Le C.E.A. de Saclay qui effectue les analyses de validation des échantillons prélevés sur la balise, déclare, sous la signature de Monsieur Delpeiroux - aujourd'hui personnage vedette des décharges radioactives de l'Essonne - n'avoir trouvé aucune radioactivité dans les échantillons contestés. Après quelques semaines de polémique, c'est finalement la "version" de la D.G.S. qui est devenue la "vérité officielle". Des informateurs de source sûre nous avaient transmis verbalement les résultats réels des mesures ; et cela dépasse de très loin les autorisations de rejets de la centrale de Nogent. Le C.R.E.C.E.P., n'a quant à lui et de manière officielle, rien vu passer.

La Lyonnaise des Eaux refuse à ce jour de nous communiquer les enregistrements de la balise, et le C.R.E.C.E.P. nous livre des résultats globaux de moindre valeur, établis sur des moyennes.

2) -Ministère de l'Industrie, S.C.S.I.N.

L'autorité de sûreté semble moins avare d'informations que le service de radioprotection ci-dessus cité, et son bulletin bimestriel peut être obtenu sur simple demande. Mais la rapidité n'est guère de coutume. La dite publication relate des événements survenus dans les installations nucléaires, vieilles de deux à trois mois, et parvient aux destinataires avec deux mois de retard ; exemple : nous venons de recevoir courant octobre le bulletin du mois d'août, traitant d'événements survenus en mai-juin.

La lecture de ce document est relativement intéressante, et l'on y trouve beaucoup d'informations, mais malheureusement, il y manque l'essentiel. La réalité des problèmes de corrosion sous tension de l'alliage Inconel 600 utilisé dans le circuit primaire des réacteurs REP 900 et 1300 Mw dans une eau borée à plus de 320 degrés, et la probabilité d'accidents induits estimée entre 10^{-2} et 10^{-4} par réacteur et par an (au lieu de 10^{-6}) (rapport du S.C.S.I.N. du 21-03-89 au C.S.S.I.N.), sont ignorées des documents publics. C'est pourtant sur ces éléments que l'Inspecteur Général de Sûreté d'E.D.F. déduit dans son rapport 1989 - document non public - que nous risquons un accident majeur en France dans les années à venir. Idem pour l'étude probabiliste de l'I.P.S.N. sur le risque d'excursion nucléaire à 180 fois la puissance nominale (3,5 fois la puissance de l'accident de Tchernobyl).

Ces "manques" nous font douter très sérieusement de la volonté réelle de transparence des pouvoirs publics en ce qui concerne le nucléaire et la radioprotection.

Les responsables de l'autorité de sûreté, aux plus hauts niveaux, font cependant preuve d'ouverture, et n'hésitent pas à consacrer un temps important pour répondre aux questions que nous leur posons par téléphone. Mais nous devons constater qu'à chaque question posée à quelques semaines ou quelques mois d'intervalle, l'on nous fourni des "versions" différentes de la vérité officielle.

3 -) - E.D.F.

La mise en service du "téléphone vert" pour chaque site est une initiative que l'on se doit d'encourager. Mais pour le site de Nogent, notre association a pu révéler des incidents à la presse, à plusieurs reprises, alors que la direction de la centrale se cantonnait dans le silence. Par exemple, la nuit du premier au deux mars 1988 vers une heure du matin, les soupapes de surpression du circuit vapeur du secondaire se sont ouvertes pendant 20 minutes, réveillant la population dans un rayon de 10 kilomètres aux environs. Nos sympathisants locaux nous ont informé que des ingénieurs de la centrale auraient alors prévenu leur famille de quitter la région d'urgence. C'est le comité Stop-Nogent qui a informé l'autorité de sûreté et le S.C.P.R.I. de l'incident. Le lendemain, le S.C.S.I.N. nous informait qu'il y avait eu un incident de régulation sur une chaîne neutronique, sans plus de détail ; et cette information ne figure toujours pas dans les déclarations d'E.D.F. . Il est d'autre part impossible de consulter les enregistrements des paramètres de fonctionnement de cette nuit là.

Actuellement E.D.F. s'empresse de diffuser les anomalies constatées par le biais du "téléphone vert" ; c'est un des modestes résultats que l'on peut mettre au compte de l'activité de surveillance de notre association.

Concernant les problèmes techniques de sûreté plus délicats, tel que les erreurs de conception et les anomalies génériques (citons en exemple la corrosion sous tension de l'Inconel 600), E.D.F. se cantonne dans le mutisme ou l'information non fiable.

L'analyse de la radioactivité des sédiments de rivière en aval des sites, effectuée par E.D.F. sous le contrôle du S.C.P.R.I., est un indicateur important. Par exemple, une augmentation de la proportion du cobalt 58 est révélatrice d'une corrosion anormale d'alliages à base nickel dans le circuit primaire ; une augmentation des césium est révélatrice de fissurations des gaines de combustible, etc ...

Voici donc un exemple d'information qu'E.D.F. refuse de transmettre, sous prétexte que les sédiments, *"l'on en mange pas"*, comme le responsable de la radioprotection de cette entreprise nous l'a déclaré. Le directeur du site de Nogent déclarait à ce propos (le "Parisien" du 5 juillet 1989, édition de Seine et Marne), qu'il *"ne révélerait que ce qu'on lui demandait de révéler, car on peut déduire trop de choses de ces informations là"*.

Faut-il créer une haute autorité du nucléaire ?

Nous avons déjà assisté, dans un autre domaine, à une pantomime à épisode sur la haute autorité de l'audiovisuel, et cela pour un résultat peu satisfaisant. Il est donc à souhaiter que l'on épargne un nouveau feuilleton de ce type.

D'autre part, cette haute autorité existe déjà, c'est le Conseil Supérieur de Sûreté et d'Information Nucléaire (C.S.S.I.N.) Il se réunit six fois par an, et n'a pas été à ce jour un foudre d'efficacité et de transparence. La nomination récente de Monsieur Maurice Tubiana à la présidence de ce conseil laisse présumer, compte tenu de la "personnalité" de cet idéologue du nucléaire, d'une évolution plutôt négative de l'information.

Il serait en fait souhaitable d'extraire le S.C.S.I.N. et l'I.P.S.N. de l'autorité du ministère de l'industrie, et de légiférer dans le sens de sanctions dissuasives à l'égard de ceux qui procèdent de la dissimulation et de la rétention de l'information en matière de sûreté nucléaire, comme de la radioprotection.

